

Détail de la réunion							
Date	17/10/2018	Nombre total de votants	13 (dont une procuration)				
Heure prévue	18h00						
Heure effective	18h00	Nombre d'observateurs					
Heure de fin	19h45						
Personnes présentes							
Atteinte du Quorum		Oui					
Lieu		LFL					
Durée de la réunion		1h45					
Type de réunions	CG		X				
	CG extraordinaire						
	AG						
	AG extraordinaire						
Membres élus		Membres de droit		Représentants du personnel		Personnes ressources	
Jean-Philippe MAIZOUE	X	Annick MAYAKAS	Abs	Leticia FERNANDEZ	X		
Déborah MERMET-MARECHAL	X	Gilles GANIVET	X	Isaac SABI	X		
Michel LE BRIS	X	Laurent THOMAS	X	Jeanne HOUNDJO	X		
Clara DUMINIL	X	Thérèse DJE	X	Valérie ATAKPAMA	abs		
Nadine HIJAZIE	X	Marie-Agnès HOUZANGE	X				
Mariame SAADI	X						
Mariam RIGAUX	Abs						
Dominique OSSEBI	X	Hélène BOUYE	X				
Sandra DA SILVA	Abs						
Pierre GERKENS	X						
Sophie DURAND	X						
Sandrine COUTINHO	Abs excusée	Patrick BRISSET	X				

<b>Ordre du Jour</b>							
#1	Présentation de l'ordre du jour						
#2	Validation du PV du 17 septembre 2018						
#3	Convention AEFE et avenant sur la mutualisation						
#4	Bilan des commissions						
#5	Information sur les statuts						
#6	Modalités de paiement des frais de scolarité						
#7	Questions diverses						

**ITEM #1**

**Présentation de l'ordre du jour**

**Résumé des discussions**

M. MAIZOUE présente l'ordre du jour aux membres du comité de gestion et Mme FERNANDEZ fait remarquer que les représentants des personnels n'ont pas reçu la convention AEFE ni l'avenant afin de travailler celui-ci en amont. M. THOMAS répond que c'est plus une information car l'avenant à la mutualisation n'est pas modifiable, M. MAIZOUE ajoute que les membres ont la possibilité de voter contre cet avenant mais c'est la garantie de faire de l'établissement le pilote de la zone et de garder un ou une DAF expatrié.

Vote sur l'ordre du jour

VOTE	Bulletin secret	
	Mainlevée	X
	Nombre de votants	13
	POUR	10
	CONTRE	0
	ABS	3

L'ordre du jour est adopté.

**ITEM #2**

**Validation du PV du 17 septembre 2018**

**Résumé des discussions**

Après quelques petites remarques sur la forme qui seront corrigées, M. MAIZOUE demande le vote de validation du PV

VOTE	Bulletin secret	
	Mainlevée	X
	Nombre de votants	13
	POUR	9
	CONTRE	0
	ABS	4

ITEM#3	Convention AEFÉ et avenant sur la mutualisation
--------	---

### Résumé des discussions

M. MAIZOUE indique qu'il s'agit de la convention type avec l'AEFE et donc pas de modification à faire, juste ajouter au paragraphe sur l'instance consultative pour le recrutement des personnels locaux la mention « commission RH ». Il ajoute qu'à l'article 17, il supprimera la ligne qui détaille la composition de la commission RH. M. THOMAS précise que si la composition de la commission RH était détaillée dans la convention, en cas de changement de cette composition il faudrait y joindre un avenant. M. MAIZOUE déclare qu'il s'agit juste du mode de fonctionnement avec l'AEFE et qu'elle est actualisée, la dernière version datant de 2002, si l'APELF souhaite des changements sur cette convention, il faut déposer un préavis de douze mois. Mme MERMET-MARECHAL ajoute que le texte insiste plus sur le rôle du chef d'établissement et du DAF et qu'il n'y a pas de changement notable. Mme FERNANDEZ interroge le comité à propos de la commission RH, les représentants n'ont pas eu de retour quant à sa composition et s'inquiètent.

M. MAIZOUE demande un vote pour signer cette convention qui lie l'établissement pour cinq ans.

VOTE	Bulletin secret	
	Mainlevée	X
	Nombre de votants	13
	POUR	10
	CONTRE	0
	ABS	3

M. THOMAS aborde l'avenant à la mutualisation, ce document est non négociable, la mutualisation sera un service à comptabilité distincte non gérée par l'APELF mais par la DAF qui aura en charge le paiement et le chef d'établissement aura en charge la signature des accords inter-établissements. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le lycée sera l'établissement mutualisateur de la zone Afrique centrale et les établissements de cette zone lui reverseront 1% de leur masse salariale. Le lycée bénéficiera aussi de 5% des recettes de la mutualisation en compensation. L'établissement embauchera un(e) secrétaire. A la question de Mme HOUZANGBE à savoir qui

sera l'employeur de cette personne, M. THOMAS répond que ce sera le lycée français en tant qu'établissement de mutualisation mais que pour des raisons pratiques, tout ce qui est charges sociales, salaires sera versé au nom de l'APELF et remboursé intégralement par le budget de la formation continue.

M. MAIZOUE donne lecture de cet avenant à l'assemblée et demande un vote de confirmation

VOTE	Bulletin secret	
	Mainlevée	X
	Nombre de votants	13
	POUR	10
	CONTRE	0
	ABS	3

M. THOMAS précise que le titre de cet avenant, sera « avenant à la convention du 17/10/2018 » et non à celle de 2002.

ITEM #4	Bilan des commissions
---------	-----------------------

### Résumé des discussions

#### 1. Commission des travaux

Mme OSSEBI déclare que les travaux de la phase 2 sont toujours en cours, le déménagement prévu pendant les vacances de Noël sera probablement repoussé à février, la faute à un fournisseur qui n'a pas passé ses commandes de matériel à temps.

La toiture du foyer sera refaite pendant la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances et la peinture pendant la 2<sup>ème</sup> semaine, le foyer sera donc prêt pour les élèves à la rentrée le 5 novembre. Mme OSSEBI ajoute qu'elle apprécie de suivre les réunions de chantier tous les jeudis matins avec deux professeurs Mme ALIMONTI et Mme LEGROS.

#### 2. Commission communication

Mme SAADI annonce que cette commission s'est réunie le 16 octobre avec Mme FOLLY-GBETOULA, professeure de mathématiques, une campagne de communication sera lancée avant la fin de l'année, un appel d'offres à diverses sociétés ayant été lancé, pour l'instant deux sociétés ont répondu. La commission souhaite communiquer sur l'alignement des tarifs de l'école primaire des togolais sur les français, sur les résultats aux examens, sur l'ASSC, la classe de TPS, le bi-languisme, la côtière et Ambassade en herbe en autres. Mme SAADI s'adresse particulièrement à Mme DJE, la Directrice, pour demander qu'un représentant de l'école primaire s'associe à leur commission afin de faire connaître le planning des activités. Mme FERNANDEZ dit que tous les professeurs y compris les professeurs des écoles avaient été sollicités pour faire partie des commissions mais qu'il n'y a pas eu de retour de leur part. Mme DURAND souhaiterait un représentant de chaque site. Mme DJE se propose pour participer à cette commission.

Concernant les actions à venir, M. THOMAS annonce la semaine des lycées du monde qui est un grand événement à communiquer, le message a été passé en conseil d'établissement le 16 octobre. Mme DJE annonce que durant cette semaine des lycées du monde est prévue une journée Portes Ouvertes à l'école primaire. Mme SAADI voudrait que la commission se

réunisse au moins 1 fois par trimestre selon les événements. M. THOMAS souhaite que la communication passe aussi par les parents mais aussi au-delà, Mme SAADI a demandé aux sociétés en appels d'offres quels sont les supports pour optimiser la communication. Mme MERMET-MARECHAL ajoute que la commission communication dispose du budget 2018 qui n'a pas été utilisé et informe les enseignants qu'ils peuvent eux aussi se servir de ce budget pour faire des affiches sur leurs actions. M. MAIZOUE souhaite insister sur l'alignement des tarifs des élèves togolais du primaire sur les tarifs français, à son avis c'est dans les familles togolaises qu'il y a potentiellement des élèves à récupérer, pour cela des affiches ou des tracts sont nécessaires.

Mme DJE fait remarquer que les tarifs de l'école maternelle sont légèrement plus élevés que ceux de l'élémentaire ce qui peut dissuader les parents d'inscrire leurs enfants dès la maternelle et les élèves présents dès la maternelle restent en général pour l'élémentaire.

### 3. Commission finances

Mme DUMINIL annonce traiter deux sujets principalement, le premier étant le recouvrement, à ce jour il y a encore 90 millions à recouvrir sur les scolarités du 1<sup>er</sup> trimestre, les 2<sup>èmes</sup> relances partiront la semaine prochaine. Pour ce qui est des impayés antérieurs, la créance s'élève à 13 millions sur l'année scolaire 2017-2018 dont 12.3 millions uniquement sur le 3<sup>ème</sup> trimestre. La commission va travailler sur une proposition de règlement par les familles autres que celle en place actuellement. Le deuxième sujet est la demande d'avance de l'AEFE qui est à l'étude au sujet de son remboursement.

### 4. Commission Informatique

M. LE BRIS annonce que TOGO TELECOM a augmenté les débits des deux établissements à 30 méga sans augmenter la redevance, il constate des efforts de leur part et informe qu'une réunion aura lieu avec le chef du département vente pour relier les deux sites par la fibre optique.

M. LE BRIS informe que le comité TICE mis en place par M. VIELET s'est réuni pour étudier les offres des prestataires informatique ayant répondu à l'appel d'offres lancé en début d'année. Le comité a choisi la société ZEN ROOTS dont le contrat débutera le 1<sup>er</sup> décembre, cette société est déjà en place dans les locaux afin d'installer un système par feu sur le serveur.

M. SABI demande ce qu'il en est de l'option de passer chez GVA pour l'Internet. M. LE BRIS répond que l'offre de GVA est à l'étude et qu'il sera choisi la moins-disante des deux, ce choix est pour l'instant en attente suite à l'augmentation de débit et à la future rencontre pour la connexion à la fibre optique entre les deux sites.

M. MAIZOUE demande un vote sur le changement de prestataire informatique suite à la commission avec M. VIELET

VOTE	Bulletin secret	
	Mainlevée	X
	Nombre de votants	13
	POUR	13
	CONTRE	0
	ABS	0

### 5. Commission RH et Affaires sociales

M. MAIZOUE annonce que cette commission chargée d'étudier les conditions de travail et de prévoir les contrats ne s'est pas encore réunie. M. MAIZOUE dit qu'il a vu à l'école primaire

une demande de candidature, Mme DJE précise qu'il s'agit de trouver des remplaçants pour l'année scolaire pour les classes de la maternelle au CM2. M. MAIZOUE demande le résultat de l'appel pour un professeur d'espagnol, M. THOMAS déclare que le temps de service de Mme FERNANDEZ pourrait être réparti entre les autres professeurs déjà présents pour le lycée, il faudra seulement quelques heures pour des classes de collègue. M. BRISSET annonce suite à la démission de M. ADJASSEM, le recrutement d'un attaché d'éducation vendredi 19 octobre à 10H, sur plus de 250 dossiers reçus, 19 ont été retenus, le contrat débutera à la rentrée de novembre. Mme FERNANDEZ demande si la commission recrutement peut être distinguée de la commission RH et demande quelle sera sa composition pour vendredi. M. MAIZOUE répond que oui elle peut être séparée, sa composition sera d'un personnel de direction, un parent du comité de gestion et un personnel administratif.

#### 6. Commission juridique

Mme HIJAZIE souhaite parler de l'élection des délégués du personnel. Elle a rencontré avec M. THOMAS et Mme BOUYE le directeur de l'inspection du travail à ce sujet. L'employeur et l'administration vont organiser une rencontre avec les syndicats pour définir les collèges de l'élection. S'ensuit une demande d'accord par un courrier à l'inspection du travail pour fixer une date, si pas d'accord n'est trouvé avec les syndicats, l'inspecteur du travail sera présent lors de l'élection, sinon l'élection peut se faire sans sa présence. M. THOMAS organisera une réunion à la rentrée. M. THOMAS déclare que l'inspection du travail a demandé la conformité avec l'arrêté 21 de la loi togolaise sur les délégués du personnel, il prévoit une réunion vers le 15 novembre pour l'accord sur le protocole, pour un établissement entre 100 et 200 employés, il faut 5 délégués titulaires et 5 suppléants. Ce protocole doit être signé par l'employeur et les syndicats pour que l'élection ait lieu. Mme FERNANDEZ demande s'il y a un délai imposé entre la signature du protocole et l'élection. Mme HIJAZIE et M. THOMAS répondent que non, il faut juste préciser la date des élections dans le courrier destiné à l'inspection du travail. Mme HIJAZIE parle ensuite du cahier des charges avec le conseil juridique qui est en cours de réflexion.

ITEM#5

Informations sur les statuts

#### Résumé des discussions

Mme HIJAZIE informe le comité que lors d'un rendez-vous avec l'inspection du travail et en parlant des statuts de l'association, l'inspection s'est dit étonnée de voir que les représentants du personnel ont le droit de vote même sur des questions financières, pour elle seuls les cotisants d'une association peuvent voter, ici les parents. Lors de la venue de la délégation de l'AEFE, la question leur a été posée et elle nous a dit que nous sommes un des rares établissements, voir le seul à procéder de la sorte, leur conseil est qu'il faut revoir les statuts ce qui sera plus un travail en commission qu'en CG, mettre en place plus de commissions mixtes et ne faire des CG que sur des points financiers. Mme HIJAZIE pense aussi à réduire le nombre de parents en comité de gestion car peu sont réellement investis et cela permettrait un renouvellement plus facilement.

Concernant l'article 11 actuel des statuts dans lequel il est stipulé que l'assemblée générale doit avoir lieu avant le 30 avril, elle demande s'il y a une raison particulière à cela car depuis quelques années déjà, la date est dépassée d'où la mention d'une date serait à supprimer des statuts. Mme BOUYE répond que c'est une demande particulière pour la France mais pas pour le TOGO, une exigence à présenter les comptes financiers avant la fin du 4<sup>ème</sup> mois de l'année suivante. Mme HIJAZIE souhaite aussi éclaircir le rôle du secrétaire de l'APE dont le poste n'est pas occupé actuellement par les parents mais par une employée. Elle voudrait aussi

demander aux différentes petites associations dans l'APELF comme l'ASSC ou le comité kermesse d'avoir un membre du CG dans leur bureau. Mme HIJAZIE annonce que l'AEFE souhaiterait changer le nom de « comité de gestion » et le renommer « conseil d'administration », selon les recommandations du guide de la bonne convention. M. THOMAS souhaiterait tout d'abord que les élections se fassent, les statuts étant l'affaire de l'APELF mais tient à la tenue de réunions de dialogue social. M. MAIZOUE ajoute que les statuts seront validés uniquement en assemblée générale et que M. L'Ambassadeur souhaiterait ouvrir la première réunion dialogue social.

ITEM#6

Questions diverses

**Résumé des discussions**

M. MAIZOUE annonce avoir reçu un courrier de l'AMSFT (ancien CMS) qui demande à ce que les visites annuelles du travail soient payantes : 2 500 FCFA par employé, à la charge de l'employeur.

M. SABI évoque le gel des salaires des contrats locaux depuis deux ans ce qui rend pour certains leurs situations difficiles vu la hausse du coût de la vie, notamment le carburant. M. MAIZOUE répond que ce sujet fera partie du dialogue social. Il rappelle qu'il a demandé un effort de 6% de hausse des frais de scolarité aux parents l'an passé, qu'il ne souhaite pas recommencer cette année pour éviter une perte d'élèves et par contre coup des postes qui seraient en péril et proposer juste une petite augmentation légèrement supérieure à l'inflation, il rassure que toutes les préoccupations seront écoutées.

Mme FERNANDEZ informe M. MAIZOUE qu'elle lui fera passer un nouveau courrier de M. BOURAIMA concernant le remboursement de ses cartes de séjour qui selon lui n'est pas réglé et souhaiterait voir aborder dans la prochaine réunion du dialogue social le cas de Mme ACOLATSE. Mme FERNANDEZ demande au comité de leur donner les conclusions sur l'affaire avec un de nos anciens employés licenciés.

Mme HIJAZIE répond que l'affaire n'est pas complètement finie, les documents de conclusion sont attendus, quant à la seconde affaire elle est en cours. Pour une bonne information Mme HIJAZIE a demandé au conseil juridique de l'établissement d'être là le jour de l'AG. M. MAIZOUE annonce que le prochain comité aura lieu mercredi 28 novembre à 18H à l'école primaire et que le sujet principal et prioritaire pour la prochaine AG sera le budget.

Fin de la réunion : 19H45

LE PRESIDENT

M. MAIZOUE

LA SECRETAIRE

Mme FOUCHARD

LE PROVISEUR

M. THOMAS

